

fédération. On ne peut prendre ces questions à la légère. Ces problèmes sont graves et très importants.

Le Parlement s'est réuni avant que le Canada déclare la guerre, mais pendant l'inter-session on a consigné aux statuts un important budget sans consulter le Parlement. Je n'enfreins pas le Règlement en formulant une remarque de ce genre.

La population canadienne est troublée et inquiète. Elle s'attend que la présente session extraordinaire donne des résultats. Elle demande au premier ministre et à ses collègues de ne pas tromper ses espérances. Ce que la population désire, on en a parlé à maintes reprises depuis vingt-six ans; j'aimerais entendre le premier ministre en parler de nouveau. Il faudrait jouir d'un peu de liberté et savoir ce qu'on se propose de faire, ce qui apaiserait la population canadienne. Nous sommes ici afin d'aider le Gouvernement à résoudre le problème; mettons-nous donc à la tâche.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je me permets de signaler de nouveau que j'ai soumis la question à la Chambre, à la condition qu'elle soit présentée aujourd'hui du consentement unanime des honorables députés. Apparemment tous ne sont pas de cet avis. Si les honorables députés ne sont pas unanimes sur ce point, nous présenterons lundi la motion de la façon régulière et la Chambre pourra la discuter davantage si elle le désire.

Si le Gouvernement présente la motion de cette façon en ce moment, c'est en vue d'accélérer les travaux et d'aborder sans retard l'étude des importantes questions qui intéressent la population, plutôt que de procéder au petit bonheur, comme nous le faisons depuis deux heures.

M. DENIS: Plusieurs députés désirent que la Chambre se prononce sur la présente motion avant Noël.

M. L'ORATEUR: Le premier ministre a-t-il le consentement unanime?

M. BRACKEN: Nous ne pouvons y consentir si une journée seulement doit être consacrée au débat sur l'Adresse.

M. L'ORATEUR: S'il n'y a pas consentement unanime, la motion doit être retirée.

(La motion est retirée.)

COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial, composé de MM. Mackenzie, Chevrier, Casselman, Johnston et Weir, soit chargé de dresser et de remettre, avec toute [M. J. H. Harris (Danforth).]

la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 63 du Règlement.

(La motion est adoptée.)

COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération approuvée du conseil nommant le très honorable Ian A. Mackenzie, ministre des Affaires des anciens combattants, l'honorable J. A. MacKinnon, ministre du Commerce, le très honorable Louis-S. St-Laurent, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable D. C. Abbott, ministre des Finances, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts révisés du Canada, 1927, intitulé: Loi de la Chambre des communes.

SUBSIDES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): L'article 57 du Règlement prescrit ce qui suit:

La Chambre forme le comité des subsides et le comité des voies et moyens au commencement de chaque session, dès l'adoption d'une adresse en réponse au discours de Son Excellence.

Il n'est guère probable qu'il faille adopter l'Adresse en réponse au discours de Son Excellence avant la fin de la présente année. Si, comme je l'espère, nous abordons les mesures dont j'ai parlé, la formation du comité des subsides et du comité des voies et moyens deviendra nécessairement une étape de la procédure. C'est pourquoi j'ose croire que la Chambre ne s'opposera pas, nonobstant les dispositions de l'article 57 du Règlement, à la motion suivante, et j'en aurai une semblable à proposer relativement au comité des voies et moyens:

Qu'à la prochaine séance la Chambre se forme en comité, afin d'étudier certains subsides à accorder à Sa Majesté, nonobstant les dispositions de l'article 57 du Règlement.

M. BRACKEN: L'opposition officielle ne soulèvera aucune objection à l'égard de cette motion.

(La motion est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose: